



MISEREY-SALINES

COMMUNE DE MISEREY-SALINES

**ARRÊTÉ MUNICIPAL
N° 50/2025**

**FIXANT LE TABLEAU DEFINITIF D'AVANCEMENT
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2^{ème} CLASSE
AU TITRE DE L'ANNEE 2025**

Le Maire,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois,

Vu la délibération 02/07/2025 fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les avancements (lignes directrices de gestion) établis le 19/04/2021,

ARRETE :

Article 1^{er} : Peuvent être nommés au grade d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025 et dans l'ordre du tableau, les agents suivants :

| Ordre de priorité | Nom et Prénom | Date à compter de laquelle l'agent remplit les conditions |
|-------------------|---------------------|---|
| 1 | Mme PERNIN Patricia | 01/08/2025 |

Parts respectives de femmes et d'hommes parmi les promouvables et les promus :

Total promouvables : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Total promus : 1

Nombre de femmes : 1

Nombre d'hommes : 0

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Maire charge ses services de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre de Gestion pour publicité.

Fait à Miserey-Salines, le 18 août 2025

Marcel FELT, Maire.

